



Service des Halles et Marchés

AVIS DE VACANCE D'EMPLACEMENT(S) FIXE(S) PAR TITULARISATION

VU l'article 20.5 de l'arrêté municipal n°16-1718 portant réglementation générale des halles et marchés de la Ville d'Ajaccio,

VU la consultation de la sous-commission extra-municipale des Halles et Marchés en date du 05 décembre 2016 ;

Sont déclarés vacants les emplacements suivants :

HALLE OU MARCHE :	MARCHE CENTRAL (Place FOCH)
Nombre d'emplacements :	2 (2 x 2 lots)
Dimensions (mètres linéaires)	Emplacement n° 1 : 4mLx 3m profondeur Emplacement n°2 : 4mLx 3m profondeur

Conformément à l'avis de la sous-commission extramunicipale chargée des halles et marchés, l'attribution des emplacements est ouverte, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé (article 20.8) aux personnes inscrites sur le registre d'attente.

Les candidats disposent de quinze jours à compter de la publication du présent avis pour présenter une demande écrite auprès du Maire. Le candidat ayant déjà déposé un dossier, sont juste tenus d'en informer par courrier le service des halles et marchés, en fournissant la liste exhaustive des produits proposés à la vente et de leurs caractéristiques.

Les modalités d'attribution des emplacements sont fixées par les dispositions de l'article 20.8.

PUBLIE LE LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Fin de la publication : date ci-dessus plus 15 jours, soit le **26 décembre 2016**.

**Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjoint délégué aux halles & marchés, au commerce & à l'artisanat,
au domaine public & privé, aux travaux & voirie**

Diffusion :

- affichage dans les locaux du service des halles et marchés + distribution sur le marché.
- site internet de la Ville d'Ajaccio – Rubrique Commerce et Artisanat.

